

Fonds de pensions

57. *Qu'appelle-t-on fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire ?*

Le fonds de pension de l'enseignement primaire est un fonds formé par des retenues sur le salaire des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur le montant de la pension payé à chaque fonctionnaire, sur le fonds des écoles communes et sur une partie du fonds de l'éducation supérieure, et par allocation annuelle accordée par le gouvernement de la Province. Il est destiné à subvenir aux susdits fonctionnaires lorsqu'ils ont quitté l'enseignement.

58. *Quels sont les fonctionnaires de l'enseignement primaire ?*

Les fonctionnaires de l'enseignement primaire sont les inspecteurs d'écoles, les instituteurs et institutrices laïques munis d'un diplôme des écoles normales ou des bureaux des examinateurs, et enseignant dans une institution sous contrôle des commissaires ou syndics d'écoles ou subventionnée par eux ou par le gouvernement à même les fonds votés pour l'éducation.

59. *Quel est le montant de la retenue faite sur le traitement de chaque fonctionnaire ?*

Le montant de la retenue annuelle faite sur le